DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **RAPPORT N° VI-3** **26SGADL0203**

SEANCE DU
12 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice :
70

Nombre de conseillers présents :
56

Date de convocation :
6 novembre 2026

Date d'affichage :
16 novembre 2026

OBJET :
Collecte et valorisation des déchets réemployables sur le territoire communautaire - Convention de mandatement année 2026

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 13**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 12 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Raymond DEVOS - 71230 SAINT-VALLIER, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

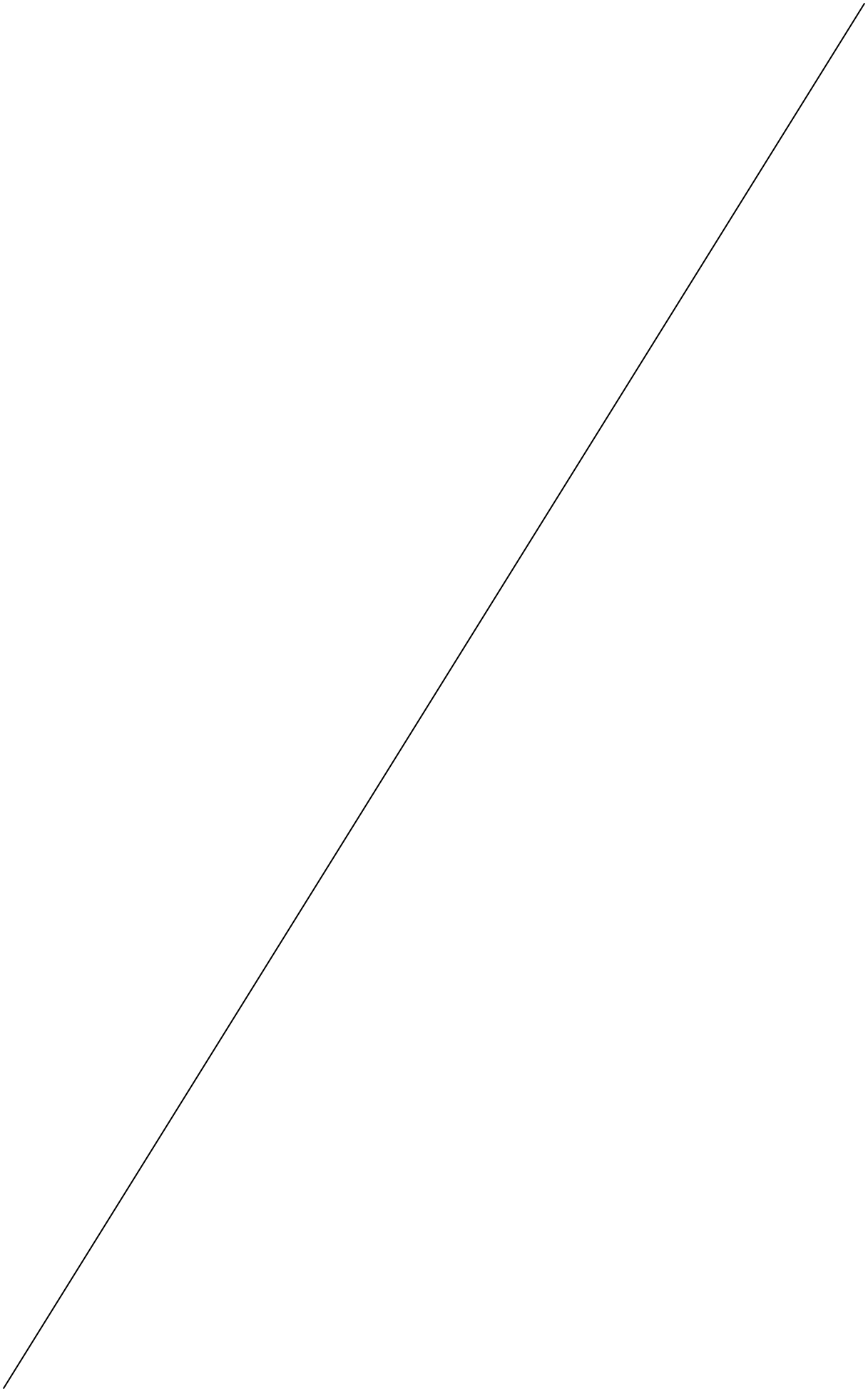
ETAIENT PRESENTS :
M. Nicolas BONNAND - M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-François JAUNET - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - Mme Stéphanie PINTO PEREIRA - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN
VICE-PRESIDENTS

Mme Florence BARBERY - Mme Béatrice BARNAY - Mme Tifanny BEURIER - M. Frédéric BORNE - M. Samuel BRANDILY - Mme Solange CAPBER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Christian DARROUX - Mme Magali DOUHERET - M. Christophe DUMONT - M. Rémi FALCAND - M. Frédéric FAUCHON - M. Thomas FOURRIER - M. Sébastien GAUTHERON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - M. Dominique JOUANNE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul LUARD - M. Daniel MARTINON - Mme Catherine MATRAT - Mme Alexandra MEUNIER - M. Mohamed MESSOUSSA - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Laurent MILLIET - Mme Sandra OSMAN - Mme Anne PERNIN - M. Baptiste-Alexis PERRAUDIN - Mme Christine PLOCINICZAK - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE - M. Arnaud SANVERT - M. Florian SARTARIN - M. Stephan SAVETIER - Mme Aurélie SIVIGNON - Mme Carine TRAVERS - M. Noël VALETTE - M. Gaultier SEGUIN
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :
Mme Emilie NAUDIN
Mme BUFFENOIR THERY (pouvoir à Mme Anne SEVIN)
M. COULON (pouvoir à M. Frédéric BORNE)
M. DUFAUT (pouvoir à M. Laurent MILLIET)
M. GILLIOT (pouvoir à M. Marc REPY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme JETTE (pouvoir à Mme Anne PERNIN)
M. LATINO (pouvoir à M. Nicolas BONNAND)
Mme MAES (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. MARTI (pouvoir à Mme Florence PAUCHARD)
M. SAVETIER (pouvoir à Mme Stéphanie PINTO PEREIRA)
M. THOMASSET (pouvoir à M. Jean GIRARDON)
M. VESVRES (pouvoir à Mme Florence BARBERY)
M. WIECZOREK (pouvoir à M. Gaultier SEGUIN)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Solange CAPBER



Le rapporteur expose :

« Par délibération n° 25SGADL0136 du 2 juillet 2025, la Communauté Urbaine a confié l'exploitation de la ressourcerie de Montceau-les-Mines au groupe SOLIF, dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt. Ce partenariat, formalisé par une convention-cadre de mandatement sur 4 années, porte sur la collecte et la valorisation des déchets réemployables.

En contrepartie des missions de Service Public d'Intérêt Économique Général (SIEG) confiées à l'opérateur, la collectivité verse une compensation annuelle couvrant les coûts de gestion et les investissements nécessaires. Cette compensation est estimée chaque année d'un commun accord, en fonction des objectifs de tonnage, et est versée selon la modalité suivante :

- 70 % d'avance à la signature de l'avenant ;
- 30 % de solde à la remise des justificatifs financiers et qualitatifs.

Évolution de l'activité et actualisation financière pour 2026 :

L'annexe financière initiale prévoyait pour 2026 une compensation de 74 132 € pour un objectif de 98 tonnes collectées.

À la suite du démarrage réussi de l'activité en 2025, SOLIF a proposé une actualisation de ces prévisions, traduisant une hausse significative des volumes traités. L'analyse menée par le cabinet CAP3C, dans le cadre de sa mission d'accompagnement annuel SIEG Ressourcerie, a confirmé la cohérence de cette évolution, en adéquation avec le projet de la CUCM.

La proposition actualisée porte les objectifs 2026 à 125 tonnes collectées et 62 tonnes réemployées. Bien que le montant global de la compensation augmente, cette évolution traduit une optimisation des coûts unitaires pour la collectivité :

Indicateurs	**2026 actualisés**	**Projet initial 2026**	**Variation**
Compensation nécessaire	86 765 €	74 132 €	+17%
Nombre de tonnes collectées	125	98	+ 28%
Coût unitaire prévisionnel de la tonne collectée	4 279 €	4 463 €	- 4%
Coût unitaire prévisionnel de la tonne pour la collectivité	694 €	756 €	- 8%
Nombre de tonnes réemployées	62	48	+ 29%
Coût unitaire prévisionnel de la tonne réemployée	8 627 €	9 113 €	- 5%
Coût unitaire prévisionnel de la tonne réemployée pour la collectivité	1 399 €	1 544 €	- 9%
Ventilation par groupe de dépenses	**2026**	**Projet initial**	**Variation**
Groupe 1 : Exploitation	96 223 €	88 819 €	+ 8%
Groupe 2 : Personnel	408 108 €	325 838 €	+ 25%
Groupe 3 : Structure	30 556 €	22 757 €	+ 34%
Dépenses totales (D = 1+2+3)	534 887 €	437 414 €	+ 22%
Recettes totales	452 337 €	366 177 €	+ 24%

Cette augmentation de l'activité (+22 % de dépenses totales et +24 % de recettes totales) s'accompagne d'une adaptation des moyens humains et intègre des ajustements budgétaires (charges, recettes, décalages de subventions). Des incertitudes persistent sur certaines lignes de recettes (CD71, FSE) qui seront actualisées en cours d'année.

Au vu de ces éléments, il est proposé de retenir les modifications de la grille financière actualisée de

2026 et d'attribuer l'avance de 70 % à SOLIF soit 60 735,5 €.

Le solde sera versé sur présentation des justificatifs financiers et qualitatifs.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'annexe financière de compensation SIEG 2026 avec le groupe SOLIF pour un montant maximal de 86 765 € ;

- D'autoriser Madame la Présidente à verser le solde de la compensation à la remise des justificatifs financiers et qualitatifs lorsque ceux-ci seront validés ;

- D'imputer les dépenses sur le budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 novembre 2026
et publié, affiché ou notifié le 16 novembre 2026

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,
Nicolas BONNAND
IMAGE ABSENTE DANS LE PARAMETRAGE DE L'ELU

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,
Nicolas BONNAND
IMAGE ABSENTE DANS LE PARAMETRAGE DE L'ELU

La secrétaire de séance,
Solange CAPBER

